



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse » :

Le conseil :

- approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement positif de 36 697,43 € (reporté en 2019 pour 9 600 € en section d'investissement et pour 27 097,43 € en section de fonctionnement) et un résultat cumulé d'investissement négatif de 5 111,25 €,
- vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 116 000 € en section de fonctionnement et à 9 600 € en section d'investissement.

Budget annexe du lotissement de la Corne du Cerf :

Le conseil :

- approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 0 € et un résultat cumulé d'investissement négatif de 156 385,97 €,
- vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 411 500 € en section de fonctionnement et à 425 386 € en section d'investissement.

Budget annexe du lotissement de la Loge :

Le conseil :

- approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 0 € et un résultat cumulé d'investissement positif de 9 773,54 €,
- Vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 280 795 € en section de fonctionnement et à 280 795 € en section d'investissement.

Budget principal de la commune de Valencisse :

Le conseil :

- approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement positif de 499 312,66 € (reporté en 2019 pour 350 000 € en section d'investissement et pour 149 312,66 € en section de fonctionnement) et un résultat cumulé d'investissement négatif de 114 360,08 €,
- vote les taux des contributions directes pour 2019 à 55 % pour le foncier non bâti, 22,80 % pour le foncier bâti et 14,60 % pour la taxe d'habitation conformément au mécanisme d'Intégration Fiscale Progressive établi en 2017,
- Vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 1 849 500 € en section de fonctionnement et à 1 124 222 € en section d'investissement,
- Vote les subventions aux associations pour 2019 d'un montant de 10 828 €,
- Approuve le bilan des transactions immobilières 2018,

Emplois saisonniers 2019 :

Le conseil décide de créer 4 emplois saisonniers d'adjoint technique, à temps complet, pour une durée de 2 semaines chacun pour les mois de juillet et août 2019 et réservés aux candidats âgés de 17 à 19 ans.

Convention RASED :

Le conseil autorise le Maire à signer la convention pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté qui prend en charge des élèves de la commune.

RODP Enedis :

Le conseil décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité au taux maximum chaque année.

Taxes funéraires :

Le conseil décide de fixer à 30 € le montant de la taxe de dispersion des cendres dans les jardins du souvenir des 3 cimetières communaux.

Tarifs locations de salles :

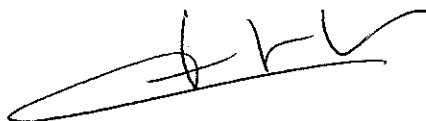
Le conseil décide de préciser le tarif « courte durée » pour les locations des salles des fêtes en indiquant de 9 h à 20 h.

Urbanisme :

Le conseil autorise le Maire à déposer un permis de construire pour la reconstruction du local annexe de l'école maternelle

Valencisse, le 29 mars 2019

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER